

Ph. Bensimon, *Et si tous ces programmes entourant la réinsertion des détenus ne servaient à rien ?* Délinquance, justice et autres questions de société, 27/6/2016.

L'article concerne ce qui se fait dans les services correctionnels au Canada.

Introduction.

Il n'existe pas d'étude externe, indépendante de ces programmes, celles qui existent répondent à des commandes de l'Etat.

Au centre est placée la notion de récidive, concept flou qui n'est jamais défini clairement.

Ces programmes reposent sur la présumée malléabilité de la personne. On veut changer des valeurs, un comportement... mais c'est le problème du passage à l'acte criminel est un problème de société et non uniquement porté par l'individu seul.

Un premier pavé dans la marre.

Historiquement, on peut dater l'origine de cette idée qu'un programme va tout résoudre aux 70's, article de Martinson, *What works*, c'est la chute du modèle réhabilitatif pour une répression inconnue jusque là.

Il est illusoire de croire qu'on est tous construits pareil et que le crime est une erreur de parcours qu'il faudrait juste « rectifier ». Le crime est dans la nature de l'homme, il n'est pas plus possible de l'éradiquer hors les murs de prison qu'à l'intérieur. Le risque zéro n'existe pas.

Cette volonté d'éradication relève de promesses électoralistes et largement entretenues par des fonds publics.

Ces programmes reposent sur l'idée que l'Autre, que l'on veut muer en « honnête citoyen » soit l'objet de manipulation comportementale car il est malléable, plastique. On retrouve derrière cela l'idée de normalisation (celle arrêtée par l'Etat) des conduites sociales pour obtenir une sortie de prison.

Que dit la recherche ?

On ne peut mettre sur le même plan le passage à l'acte criminel et une maladie que l'on peut soigner, de nombreux autres éléments de contexte sont à prendre en compte mais ne peuvent l'être dans le cadre de ces programmes.

Les sciences comportementales ne peuvent avoir le même degré d'objectivité que les sciences dures dans lesquelles le chercheur peut maîtriser l'ensemble des données.

Des chercheurs ont constaté de nombreux échecs de ces programmes, en plus de nombreuses lacunes de méthodes ou de manipulation d'échantillonnage, les programmes dépendent à la fois de la présumée malléabilité de l'individu et aussi de ce qu'il veut bien dire, dévoiler de son passage à l'acte.

Les programmes pour contrer la récidive.

Statistiques de la criminalité et du calcul de la récidive, l'auteur pointe les biais et partialités des chiffres canadiens qui sont loin de dresser la réalité de la délinquance au Canada.

Formation scolaire et professionnelle enterrée au profit des programmes.

L'objectif de formation est déjà mis à mal par la très courte durée des peines, automaticité des libérations et absence, pour les longues peines, de diplômes qualifiants proposés en détention. S'ajoute la gestion des places de prison et le nécessaire objectif de faire sortir pour faire de la place.

L'analyse clinique.

En 2015-2016, un agent de libération conditionnelle (dans et hors les murs) a en moyenne 17 détenus, avec la charge de travail administratif et les impératifs légaux de l'examen automatique de sortie, il leur est difficile de donner un avis quand ils n'ont pu voir la personne qu'une ou deux fois par an.

Il n'y a pas de formation harmonisée sur le territoire, l'analyse criminologique a laissé la place aux automatismes actuariels.

Ceux qui décident de la sortie sont nommés et soutenus pour services rendus à un parti politique. Leur rôle consiste à vérifier les critères du plan de traitement correctionnel sur la base des résultats venant d'échelles actuarielles.

Aucune évaluation clinique n'est posée et personne ne remet en question ces politiques mises en place par un ministère renouvelé tous les 4 ans et reconnu pour son manque de transparence.

Les détenus ont pour seule voie de se prêter à ces programmes, dont ils connaissent le protocole depuis longtemps (école) et peuvent adapter leurs réponses, cet « Autre » n'est donc perçu qu'à travers ce qu'en voit l'administration.

Il est impossible pour les agents de construire une relation de confiance qui seule permettrait de connaître réellement la personne.

Les évaluations dépendent plus de la personnalité de l'agent, de ce qu'il est et essaye de mettre dans son métier que les moyens donnés par l'administration.

Le coffre à outils et son ouvrier sur la chaîne de montage : l'agent de programme.

Ces programmes reposent sur les TCC (thérapies cognitivo-comportementales) postulant que la conduite criminelle résulte des « lacunes » ou de « déficits cognitifs » demandant à être corrigés rapidement.

Ces programmes sont construits autour de procédures rigides pour des catégories de public précises, avec des protocoles normalisés ayant pour objectif de remplacer les idées négatives et comportements inadaptés par des pensées et réactions en adéquation avec la réalité.

On n'y trouve qu'uniformisation et absence d'analyse ; disproportion entre des résultats publiés et les coûts d'encadrement (en particulier pour les AVS, particulièrement visés mais ne représentant que 15% d'une population).

Vu les durées de ces programmes – entre 3 à 6 mois, il n'est pas possible de construire une relation entre l'agent et la personne détenue. Par ailleurs, quelle que soit la participation (active ou non) du détenu, la simple présence suffit à dire qu'il a suivi le programme.

Dans ce monde où les valeurs sociales sont loin d'être acquises par tous.

Bien des événements tels qu'une insertion professionnelle, fonder une famille, être dans un nouvel environnement, etc. peut conduire à l'abandon par le délinquant de son mode de vie.

Rien ne peut être fait sans la volonté de la personne de changer et le changement se fera avant tout à l'épreuve du temps, et du temps hors les murs.

Les programmes ne sont là que pour légitimer cette raison d'être de l'enfermement au-delà d'un aspect qui se voudrait que punitif, c'est illusoire de croire qu'y participer va suffire à faire cesser un mode de vie dans lequel la personne est souvent inscrite depuis l'enfance.

Parce qu'on ne veut pas voir que les délinquants sont des personnes comme tout le monde, parce qu'on ne veut pas voir le monstre ou sa possibilité, ces programmes ne serviraient qu'à nous masquer le visage.

Apprendre à répondre ce que l'autre veut entendre.

De quoi parle-t-on quand on parle de « réhabilitation » ? Emprunté au lexique médical, il s'agit s'agit alors de ramener le patient le plus près possible de l'état antérieur à la maladie, au traumatisme, etc. De quel état est-il question ici ?

Réhabiliter / resocialiser / réinsérer / réintégrer / réadapter / rééduquer... autant de synonymes aux relents de religiosité des siècles passés pour ces curés des temps modernes épris de pardons fondés sur le seul dévoilement de celui qui a transgressé les règles.

Entre les formules creuses et l'hyper-responsabilisation de l'individu délinquant, la recherche de l'aveu et les politiques qui veulent reformater les brebis égarées, on ne pourra plus se cacher derrière ces programmes...

Conclusion. Extrait.

« Si la prison n'est guère une solution au crime, n'y aurait-il pas lieu de revoir toutes ces politiques d'élargissement et de réduire le système des portes tournantes entre l'octroi d'une liberté trop souvent accordée par automatisme pour toute personne conformiste et son retour derrière les barreaux pour la énième fois ? La peine constitue en soi le programme de base puisqu'elle permet à la personne de se mériter un élargissement, mais à condition que sa durée soit significative et non morcelée pour des raisons économiques qui ne rapportent rien, pas plus à la personne, qu'au public. Bien d'autres voies peuvent être mises à profit sans dressage industriel, car tous ne sont pas prêts, mais au moins et pour la plupart, leur donner accès à une scolarisation et à une formation qui pourrait les amener à obtenir ce qu'ils n'ont pas. Contrairement aux programmes, apprendre à lire et à écrire est facilement mesurable. Que les activités sportives dans un gymnase ou sur un terrain de sport ne soient plus la propriété de quelques fiers-à-bras comme c'est le cas au Canada depuis la fin du XIX^e siècle¹⁶⁶, mais un lieu d'efforts et d'estime de soi, de discipline et d'hygiène dans le respect du droit et de la dignité humaine ».